

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/12/2023

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE				31/12/2023	31/12/2022	
Ventes de marchandises		209		210		
Production vendue biens	(dont export et livraisons intracommunautaires)	215		214		
Production vendue services		217		218	176 386	
Production stockée				222	3 387	
Production immobilisée				224		
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230	6 049	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	185 823	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234		
Variation de stock (marchandises)				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238	67 357	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240	-18 030	
Autres charges externes (dont crédit-bail mobilier 4 830 immobilier)				242	89 899	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle) CFE et CVAE		243	618	244	1 213	
Rémunérations du personnel				250	22 974	
Charges sociales				252	11 427	
Dotations aux amortissements				254	6 180	
Dotations aux provisions				256	670	
Autres charges :	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger 259 - Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			262	3 581	
Total des charges d'exploitation (II)				264	184 600	
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270	1 223	
Produits financiers				III 280		
Produits exceptionnels				IV 290	1 200	
Charges financières				V 294	294	
Charges exceptionnelles :	- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.) - Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquiés D)	VI		300	1 200	
Impôts sur les bénéfices				VII 306	-58	
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310	986	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)		312	986	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318		
Provisions non déductibles				322		
Impôts et taxes non déductibles				324	69	
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Déductions						
Entreprise nouvelle (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127	
Zone revitalisation rurale (44 quindecies)	138	Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duo.)	991	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sex.)	992	
ZF ANG 44 quaterdecies	345	Inv. outre mer	344			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655	Créance report en arrière du déficit	346
Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643	Déduction except. (art 39 decies B)	645
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647	Déduction except. (art 39 decies D)	648
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)				641	Déduction except. (art 39 decies F)	990
Déduction except. (art 39 decies G)				649		
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				352	1 215	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)				356		
Déficits antérieurs reportables					360	
Résultat fiscal après imputation des déficits				2370	2 M.T.B	

certifié conforme à l'original

**220 b chemin de fontaine cive
73360 La Bauche**

Tél. : 07 88 70 19 45 / Mail : 2mtb.menuiserie@gmail.com

SAS au capital de 1 000€

SIRET 893 162 487 000 19 / Code APE 4332A

N° TVA : FR 19893163487

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2023

Néant

ACTIF	Brut		Amort. Provisions		Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
	①		②		③	④
Immobilisations incorporelles :						
- Fonds commercial	010		012			
- Autres	014		016			
Immobilisations corporelles	028	21 794	030	11 431	10 364	15 570
Immobilisations financières (1)	040		042			
(5) TOTAL I	044	21 794	048	11 431	10 364	15 570
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	40 459	052		40 459	19 041
Stocks marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances clients et comptes rattachés (2)	068	16 218	070		16 218	24 038
Autres créances (3)	072	5 824	074		5 824	2 178
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	9 964	086		9 964	
Charges constatées d'avance	092	6 179	094		6 179	
TOTAL II	096	78 643	098		78 643	45 257
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	100 437	112	11 431	89 006	60 827

PASSIF	31/12/2023		31/12/2022	
Capital social ou individuel	120	1 000		1 000
Écarts de réévaluation	124			
Réserve légale	126	100		100
Réserves réglementées	130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131	28 755		4 993
Report à nouveau	134			
Résultat de l'exercice	136	986		23 762
Subventions d'investissement	137			
Provisions réglementées	140			
TOTAL I	142	30 842		29 855
Provisions pour risques et charges	154			
TOTAL II	154			
Emprunts et dettes assimilées (4)	156	19 325		9 361
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	31 281		10 946
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	1 637		10 666
Produits constatés d'avance	174			
TOTAL III	176	58 165		30 972
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	89 006		60 827

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	14 333
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	5 484
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	1 200

certifié conforme à l'original

2 M.T.B
220 b chemin de fontaine cive
73360 La Bauche
Tél. : 07 88 70 19 45 / Mail : 2mtb.menuiserie@gmail.com
SAS au capital de 1 000€
SIRET 893 162 487 000 19 / Code APE 4332A
N° TVA : FR 19893162487

2 M.T.B

Société Par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000€

Siège social : 220 B Chemin de Fontaine Cive

73360 LA BAUCHE

893 162 487 RCS CHAMBERY

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 22 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt-deux mars, à neuf heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- **Mickaël VEZOUL**, propriétaire de 1 00 parts

soit un total de 1 00 parts

sur les cents (1 00) parts composant le capital social.

Monsieur Mickaël VEZOUL préside la séance en qualité d'associé, présent et acceptant, possédant ou représentant le plus grand nombre de parts.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Quitus à la gérance,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- rémunération de la gérance

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à **986.36 €**, de la manière suivante :

- Autres réserves :986.36 €

Le poste « Autres réserves » s'élève ainsi **29 741.82 €** après affectation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

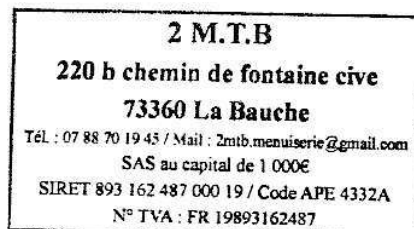
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance et les associés.

Le Président :

Monsieur Mickaël VEZOUL



Vezeul M.V